

# Projet de budget rectificatif n° 1/2024: modifications requises à la suite de la révision du CFP

La révision du cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 nécessite d'apporter des modifications au budget général de l'UE pour 2024. Le projet de budget rectificatif n° 1/2024 (PBR n° 1/2024) augmentera le budget 2024 de 5,83 milliards d'EUR en crédits d'engagement et de 4,14 milliards d'EUR en crédits de paiement. Les rubriques du CFP concernées sont la rubrique 5 (Sécurité et défense — 376 millions d'EUR) et la rubrique 6 (Le voisinage et le monde — 501 millions d'EUR). La nouvelle réserve pour l'Ukraine sera également mobilisée, à hauteur de 4,8 milliards d'EUR en crédits d'engagement et de 3,8 milliards d'EUR en crédits de paiement. Le vote en plénière du Parlement sur la position du Conseil est prévu pour la session d'avril II.

## Proposition de la Commission européenne

Le 29 février, la Commission a proposé le [PBR n° 1/2024](#), qui augmente le budget 2024 de 5,83 milliards d'EUR en crédits d'engagement et de 4,14 milliards d'EUR en crédits de paiement. Il porte notamment sur les aspects suivants:

- la [facilité pour l'Ukraine](#), et la mobilisation de la réserve pour l'Ukraine, à hauteur de 4,8 milliards d'EUR en crédits d'engagement et de 3,8 milliards d'EUR en crédits de paiement.
- le renforcement du Fonds européen de la défense (FED) dans le cadre de la plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe» (STEP) de 376 millions d'EUR en crédits d'engagement;
- la scission de la réserve de solidarité et d'aide d'urgence en deux instruments distincts: la réserve de solidarité européenne et la réserve d'aide d'urgence.
- la facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux, dotée d'un montant de 501 millions d'EUR en crédits d'engagement inscrits en réserve et de 23,9 millions d'EUR en crédits de paiement inscrits en réserve;
- la réduction du niveau des crédits d'engagement de la réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés (FEM) de 175,7 millions d'EUR en 2024;
- l'adaptation du programme pour une Europe numérique afin de permettre le financement du personnel externe, à la suite de l'accord politique en ce qui concerne la création du Bureau de l'intelligence artificielle de l'UE.

## Position du Parlement européen

Le 8 avril 2022, la commission des budgets (BUDG) du Parlement a adopté son [rapport](#) dans lequel elle recommande que le Parlement approuve la [position](#) du Conseil sur le PBR n° 1/2024 (adoptée le 19 mars 2024). Le rapport salue le PBR n° 1/2024 présenté par la Commission, en particulier la proposition visant à mobiliser 4,8 milliards d'EUR de la réserve pour l'Ukraine, le renforcement de 376 millions d'EUR en faveur du FED et les 501 millions d'EUR supplémentaires en faveur des Balkans occidentaux. La commission BUDG fait observer que, sur les 3,1 milliards d'EUR de renforcements convenus dans le cadre de la révision du CFP en faveur de la rubrique 6 jusqu'en 2027, seuls 501 millions d'EUR figurent dans le PBR n° 1/2024, et que les redéploiements prévus au sein de cette rubrique n'y figurent pas. Dans son rapport, elle demande à la Commission de communiquer des informations détaillées indiquant la façon dont elle compte gérer les modifications apportées aux programmes et aux instruments spéciaux à la suite de la révision du CFP. Elle estime que l'Union sera mieux à même de réagir aux crises grâce à l'augmentation du financement destiné aux catastrophes naturelles et aux autres urgences et à la nouvelle architecture des instruments. Elle



# EPRS Projet de budget rectificatif n° 1/2024: modifications requises à la suite de la révision du CFP

rappelle toutefois la nécessité de suivre les besoins en matière d'aide humanitaire dans le monde, sachant que les montants consacrés à l'aide humanitaire demeurent insuffisants.

Le PBR n° 1/2024 portera le budget de l'UE pour 2024 à 195 milliards d'EUR en engagements, ce qui laissera une marge de 360,1 millions d'EUR sous les plafonds du CFP pour 2024. Les crédits de paiement s'élèveront au total à 146,7 milliards d'EUR, avec une marge de près de 31 milliards d'EUR (voir les perspectives budgétaires 2024 de l'EPRS, à paraître). Le Parlement devrait procéder au vote de la proposition et approuver la position du Conseil sur le PBR n° 1/2024 lors de la période de session d'avril II.

Procédure budgétaire: [2024/0056 \(BUD\)](#); commission compétente au fond: BUDG; Rapporteur: Siegfried Mureian (PPE, Roumanie). Pour des informations actualisées sur le budget 2024, consultez le [blog](#) de l'EPRS.